



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1427 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 29 juillet 2002, aux termes de laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2003 et m'a demandé de lui faire rapport dans les trois mois de l'adoption de cette résolution. Il décrit l'évolution de la situation depuis mon rapport du 10 juillet 2002 (S/2002/742).

2. Heidi Tagliavini, ma Représentante spéciale en Géorgie, a continué de diriger la Mission et le général Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est demeuré chef des observateurs militaires. Au 1er octobre 2002, la MONUG comptait 108 observateurs militaires (voir annexe).

II. Avancées politiques

3. Au cours de la période considérée, la Mission a continué de s'efforcer d'amener les parties géorgienne et abkhaze à s'engager sur le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et sa lettre de couverture pour ouvrir la voie à de véritables négociations sur le problème qui est au coeur du conflit, à savoir le statut futur de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien. La Mission a reçu à cette fin l'appui du Groupe des Amis du Secrétaire général. Dans le même temps, la MONUG a consacré une part considérable de ses activités à la situation dans la vallée de la Kodori, qui demeure une source majeure de tensions. La situation dans l'ensemble de cette région est demeurée tendue, et c'est dans ce contexte que la MONUG a mené ses activités.

4. Outre qu'elle a consulté les dirigeants des deux parties, et afin de trouver le moyen de faire avancer le processus politique et de surmonter le refus persistant de la partie abkhaze ne serait-ce que de discuter du document relatif à la répartition des compétences, ma Représentante spéciale a engagé une série de consultations dans les capitales des États Membres constituant le Groupe des Amis. Elle s'est rendue à Moscou, Washington et Berlin en août et en septembre, et elle a l'intention de se rendre prochainement à Londres et à Paris. Elle a aussi tenu des consultations au Siège, à New York.



5. Jusqu'ici, les efforts déployés pour organiser, à Soukhoumi, une rencontre au cours de laquelle ma Représentante spéciale et les représentants du Groupe des Amis du Secrétaire général exposeraient aux dirigeants abkhazes la teneur du document sur la répartition des compétences n'ont pas abouti. Cela étant, et en consultation avec le Groupe des Amis et ma Représentante spéciale, la Fédération de Russie a proposé de faciliter une réunion à Moscou avec le Premier Ministre abkhaze de facto, Anri Jergenia. L'idée était d'exposer à M. Jergenia, durant cette réunion, la teneur du document relatif à la répartition des compétences ainsi que sa raison d'être, mais ce document ne lui serait pas remis. M. Jergenia aurait, quant à lui, la possibilité d'expliquer sa position sur le règlement du conflit. La réunion était prévue pour le 5 octobre, mais elle n'a pas eu lieu parce que M. Jergenia a refusé toute discussion sur le document et la participation de ma Représentante spéciale.

6. La MONUG a poursuivi ses efforts pour réunir les deux parties dans le cadre du Conseil de coordination. Il s'est de nouveau révélé impossible d'organiser une réunion du Conseil lui-même, mais les parties se sont tout de même rencontrées le 20 juillet dans le cadre des Groupes de travail I (chargé des questions de sécurité) et II (chargé des personnes déplacées et des réfugiés) du Conseil. Elles se sont aussi rencontrées plusieurs fois, tant en présence de la MONUG que bilatéralement, pour examiner la situation dans la vallée de la Kodori et autour de celle-ci.

III. Activités opérationnelles

7. La MONUG a continué à accomplir les tâches relevant de son mandat en effectuant chaque jour des patrouilles dans les secteurs de Gali et de Zugdidi, ainsi que des patrouilles de deux à trois jours, en coopération avec la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), dans la vallée de la Kodori. En trois occasions, ces patrouilles ont dû être annulées faute de garanties de sécurité. Les patrouilles en hélicoptère n'ont toujours pas repris; les vols administratifs ont suivi un itinéraire au-dessus de la mer Noire. L'enquête sur la destruction en vol d'un hélicoptère de la Mission le 8 octobre 2001 doit s'achever d'ici la fin d'octobre 2002.

Vallée de la Kodori

8. Suite à la stabilisation progressive en mai et juin de la situation dans la vallée de la Kodori et autour de celle-ci (voir S/2002/742, par. 10), une patrouille mixte MONUG/CEI a été effectuée du 16 au 18 juillet. Elle a jugé que la situation était calme mais instable; de plus, les mortiers et les munitions observés par des patrouilles précédentes dans la haute vallée sous contrôle géorgien (voir S/2002/742, par. 11) n'avaient toujours pas été enlevés. Le 20 juillet, le Groupe de travail I (chargé des questions de sécurité) du Conseil de coordination s'est réuni sous la présidence du chef des observateurs militaires pour envisager des mesures propres à stabiliser davantage la situation dans la vallée de la Kodori. La partie géorgienne a déclaré qu'elle avait réduit le nombre de ses gardes frontière et s'est de nouveau engagée à retirer le matériel militaire se trouvant dans la vallée.

9. À la fin du mois de juillet, la situation s'est aggravée. Le 30 juillet, les autorités géorgiennes ont informé la MONUG que des soldats abkhazes avaient été vus près du col de Marukhi (sur la frontière russo-géorgienne) qui est relié à la haute vallée de la Kodori par la vallée de la Chkhalta, longue d'environ 40 kilomètres. Le

même jour, la partie abkhaze a informé la MONUG que plusieurs hélicoptères géorgiens avaient déposé des soldats près du col; elle menaçait d'utiliser la force si la partie géorgienne ne se retirait pas immédiatement.

10. Le 31 juillet, une patrouille MONUG/CEI a été informée par des responsables géorgiens qu'un hélicoptère russe transportant des soldats avait atterri au sud du col de Marukhi. Plus tard dans la journée, le Ministre géorgien de la défense et le chef de la Garde nationale sont arrivés dans la vallée de la Kodori et se sont rendus au col de Marukhi. À leur retour, ils ont tous deux déclaré à la patrouille de la MONUG que l'hélicoptère russe avait pénétré dans le secteur par erreur et que la situation était réglée. Toujours le 31 juillet, la MONUG a reçu de la partie abkhaze une lettre dans laquelle celle-ci se déclarait vivement préoccupée par les atterrissages géorgiens de la veille dans la zone du col de Marukhi et informait la MONUG que plusieurs points de contrôle seraient mis en place pour empêcher des infiltrations de « terroristes internationaux » et les « actions illicites » de la partie géorgienne.

11. Comme les tensions montaient, la MONUG a travaillé avec les deux parties pour prévenir un recours à la force. Le 4 août, elle a organisé une réunion entre le Ministre d'État géorgien, Avtandil Jorbenadze, et M. Jergenia sur le pont de l'Inguri. Lors de cette réunion et d'une réunion de suivi de leurs chefs d'état-major respectifs le 6 août, les parties sont convenues de retirer leurs unités du secteur du col de Marukhi et d'y mener dès que possible une inspection conjointe. Cette inspection n'a pas encore eu lieu. Les parties ont aussi demandé à la MONUG de participer à l'inspection et d'envisager d'installer un poste permanent dans la haute vallée de la Kodori.

12. Pendant les jours qui ont suivi, les tensions se sont maintenues. La partie géorgienne a accusé les Abkhazes d'avoir déplacé leurs forces vers le territoire contrôlé par la Géorgie près du col de Marukhi et d'avoir ouvert le feu sur un hélicoptère des gardes frontière. Le 13 août, une autre réunion de haut niveau entre les deux parties a été convoquée. Toutefois, alors que les pourparlers venaient de commencer, la délégation géorgienne a reçu un message indiquant que des combats avaient éclaté entre les deux parties près du col de Marukhi. La réunion a été suspendue, et la délégation géorgienne s'est rendue dans le secteur en hélicoptère pour éclaircir la situation. Elle est rentrée plus tard dans la journée et a déclaré que des unités armées abkhazes ayant avancé à partir de leurs positions dans la vallée de la Chkhaltá, les forces géorgiennes avaient ouvert le feu.

13. Le 14 août, les Ministres de la défense des deux parties se sont rencontrés. Ils sont de nouveau convenus de retirer leurs forces des positions qu'elles occupaient dans le secteur du col de Marukhi, d'en retirer conjointement les mines qui y avaient été nouvellement posées et de demander à la MONUG et à la Force de maintien de la paix de la CEI de superviser le retrait et le déminage.

14. Une patrouille conjointe MONUC/CEI qui devait se rendre dans la vallée de la Kodori au milieu d'août a été annulée parce que les autorités géorgiennes n'ont pas fourni les garanties de sécurité nécessaires. Les activités conjointes de déminage n'ont pas encore été exécutées, les parties n'ayant pu, lors de réunions techniques ultérieures, se mettre d'accord sur les modalités de l'opération.

15. En dépit de l'absence de résultats tangibles, ces diverses réunions ont pour le moment désamorcé les tensions et une patrouille conjointe MONUG/CEI a été effectuée dans la vallée de la Kodori du 31 août au 2 septembre. Elle a constaté que

la partie abkhaze réparait la route dans la basse vallée et que les points de contrôle de la CEI qui s'y trouvaient avaient renforcé leurs mesures de protection; les mortiers géorgiens et les munitions qui se trouvaient dans la haute vallée n'avaient toujours pas été enlevés. Les deux patrouilles suivantes, qui devaient commencer les 12 et 25 septembre respectivement, ont par contre été annulées, la première parce que la partie géorgienne n'avait pas déminé l'entrée, qu'elle contrôle, de la haute vallée (selon la procédure usuelle), et la seconde parce que la partie abkhaze a refusé l'accès de la basse vallée qu'elle contrôle, alléguant la présence d'irréguliers armés. Une patrouille s'est bien rendue dans la vallée de la Kodori du 3 au 8 octobre et a observé l'enlèvement de celle-ci des mortiers et munitions géorgiens.

Les secteurs de Gali et de Zugdidi

16. La situation générale au regard de la sécurité dans le secteur de Gali est restée calme, à l'exception de la basse plaine voisine où deux incidents impliquant des échanges de coups de feu particulièrement violents ont eu lieu. Le premier a eu lieu entre la milice abkhaze et un groupe armé non identifié, durant la nuit du 31 août au 1er septembre, à Khoumouskhouri (à 15 kilomètres environ au sud-ouest de la ville de Gali); trois membres du groupe armé ont été tués. Le second incident a eu lieu le 25 septembre : trois officiels abkhazes ont été tués dans une embuscade, en plein jour, près du pont principal sur l'Inguri. Il y a eu aussi un certain nombre d'échanges de coups de feu entre les positions abkhazes et celles de la CEI, ainsi que deux explosions; aucun de ces incidents n'a fait de victime.

17. Pendant la saison de la récolte des noisettes, il y a eu une brutale augmentation des vols à main armée, mais le taux global de criminalité a été moins élevé que les années précédentes. Pourtant, 14 vols à main armée ont été signalés, ainsi que plusieurs affaires d'enlèvement en représailles. Les habitants rentrés dans la basse plaine de Gali considèrent que les autorités de police locales ne sont pas assez actives.

18. Pour explorer les moyens de renforcer les autorités de police locales, ma Représentante spéciale a poursuivi des consultations avec les deux parties. À ce sujet, une réunion du groupe de travail du Conseil de coordination a eu lieu le 20 juillet. Elle était présidée par le représentant en Géorgie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Groupe de travail II ne s'était auparavant réuni que deux fois, en 1998. Le résultat est que la MONUG a demandé que l'on dépêche une équipe d'évaluation des problèmes de sécurité dans les districts de Gali et de Zugdidi, dans le courant de cette année, et que l'on donne la suite voulue aux recommandations de la mission commune d'évaluation entreprise en novembre 2000 (voir S/2001/59, annexe II). L'équipe d'évaluation formulera des options et fera des recommandations à ma Représentante spéciale en vue d'améliorer l'efficacité des autorités de police et de leur personnel, ainsi que leur coopération avec les autorités judiciaires, afin de créer un environnement plus sûr pour les personnes qui souhaitent exercer leur droit au retour ou qui sont déjà rentrées. Le Groupe de travail II a également décidé que les problèmes de ceux qui sont rentrés seraient examinés par les réunions quadripartites hebdomadaires (où se rencontrent les deux parties, la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI pour un échange de vues régulier sur les problèmes pratiques qui se posent sur le terrain).

19. Dans le secteur de Zugdidi, la situation générale sur le plan de la sécurité est restée calme. L'ordre public s'est un peu amélioré; il y a eu deux vols à main armée

signalés à la MONUG durant la période considérée. La criminalité continue à faire problème le long de la ligne de cessez-le-feu et les auteurs des délits commis d'un côté de celle-ci trouvent refuge de l'autre. Les manifestations des personnes déplacées qui, par exemple, ont bloqué le pont principal sur l'Inguri du 22 août au 5 septembre, montrent le désespoir des réfugiés, 10 ans après le début des hostilités. Ils exigent en effet que leurs allocations leur soient correctement payées et veulent le retrait des forces de maintien de la paix de la CEI et le retour rapide des réfugiés dans leurs foyers. En raison des fortes pluies tombées à la fin de juin, plusieurs ponts et plusieurs routes dans le secteur de Zugdidi ont été endommagés ou détruits, et cela s'est répercuté sur les patrouilles de la MONUG.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

20. La MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI ont continué à travailler en coopération étroite, en particulier dans l'organisation de patrouilles communes dans la vallée de la Kodori; elles ont entretenu de bonnes relations à tous les niveaux. Les hommes des deux missions se sont régulièrement rencontrés, complétant ainsi les échanges qui ont lieu entre le chef des observateurs militaires et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI. Les réunions hebdomadaires quadripartites et les activités du Groupe commun d'établissement des faits demeurent un moyen utile d'échanger des informations et d'assurer la coordination.

V. Situation humanitaire et droits de l'homme

21. Les organismes humanitaires internationaux et les organisations non gouvernementales humanitaires ont continué leurs activités, cherchant à répondre aux besoins aigus d'aliments et de médicaments des segments les plus vulnérables de la population de l'Abkhazie; elles ont procédé à des travaux de déminage, de reconstruction à petite échelle et de développement communautaire. Mais leurs opérations sont toujours entravées par les difficultés du passage de la frontière sur le Psou.

22. Le HCR a poursuivi son opération humanitaire limitée en Abkhazie, alors que la situation au regard de la sécurité et la criminalité demeure préoccupante. En coopération avec les autorités locales et avec les collectivités bénéficiaires, le HCR a mené des opérations de remise en état des bâtiments scolaires, comme l'avaient souhaité les parties au Groupe de travail III du Conseil de coordination. Cette année, cette activité intéresse principalement 49 établissements scolaires dans des zones situées au-delà du district de Gali. Ces travaux ont pour l'essentiel été achevés, bien que les collectivités locales aient encore quelques tâches à accomplir. Un groupe de personnes âgées vulnérables, à Soukhoumi, a continué à recevoir une aide modeste du HCR par le canal d'un agent d'exécution non gouvernemental local. Après l'ouverture d'un compartiment dans le Fonds d'affectation spéciale de la MONUG pour les projets humanitaires à impact rapide, on s'efforce actuellement d'obtenir des moyens de financement pour plusieurs projets déjà bien définis.

23. La situation au regard des droits de l'homme en Abkhazie demeure fragile, en particulier dans la zone de sécurité du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve

Gali. Le bureau de la Mission qui est chargé des droits de l'homme a continué à mener une action de sensibilisation au sujet des droits de l'homme, au moyen d'une émission sur ce sujet à la télévision locale et grâce à la publication en langue abkhaze de deux documents des Nations Unies sur les droits de l'homme intitulés « Principes directeurs concernant les personnes déplacées » et « Les droits des minorités ». Ce bureau a également commencé à participer aux réunions hebdomadaires quadripartites, après que le Groupe de travail II a décidé que les questions relatives aux personnes rentrées dans leurs foyers seraient régulièrement examinées par cette instance.

VI. Questions relatives à l'appui

24. La MONUG a maintenant installé deux stations de communication par satellite, assurant ainsi une connectivité intégrale dans l'ensemble de la zone de la Mission, y compris les deux secteurs concernés. Dans cette zone, 14 nouveaux systèmes à hyperfréquences sont désormais en cours de déploiement. Le réseau très hautes fréquences a été porté de 16 à 32 canaux pour assurer les communications qui concernent les opérations, les évacuations, la sécurité, les opérations aériennes, les évacuations sanitaires et les missions de recherche et sauvetage.

VII. Observations

25. Durant la période examinée dans le présent rapport, la situation dans la zone du conflit abkhazo-géorgien ne s'est malheureusement pas améliorée. En l'absence de vraies négociations sur le problème de fond – le statut de l'Abkhazie dans l'État géorgien – les montées brutales de la tension, notamment sous la forme d'échanges de coups de feu, ont continué à se multiplier de façon alarmante, alors que la population continue à souffrir de la criminalité, de la violence partisane et de l'absence de développement économique. Pour réduire cette tension, la partie abkhaze doit revenir sur son refus de discuter le document relatif aux « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » avec sa lettre d'envoi qui, après tout, est le seul point de départ pour des négociations où les intérêts légitimes de la population pluriethnique de l'Abkhazie seraient ménagés. La partie géorgienne, pour sa part, doit poursuivre les efforts qu'elle a faits pour rétablir la confiance du côté abkhaze. Ma Représentante spéciale poursuivra ses efforts, avec l'aide du Groupe des Amis du Secrétaire général, pour encourager la progression du processus politique, mais c'est bien aux parties qu'incombe la responsabilité fondamentale à cet égard.

26. La Vallée de la Kodori est depuis plus d'un an le théâtre de graves tensions. La MONUG poursuivra les efforts qu'elle fait pour désamorcer cette situation et fera en sorte que les parties se rencontrent pour résoudre les problèmes de fond. Cependant, il faut répéter que c'est aux parties qui contrôlent cette région de faire de leur mieux pour prévenir la déstabilisation et créer les conditions de sécurité permettant le bon fonctionnement de la MONUG.

27. Il est regrettable que la question du retour des réfugiés ne progresse pas, faute des conditions de sécurité et de dignité qu'appelle ce retour, conformément au droit international et à l'Accord quadripartite de 1994. L'équipe d'évaluation de la sécurité de la MONUG continuera à rechercher les moyens grâce auxquels le

personnel de police et les autorités de police pourront lutter avec plus d'efficacité contre la criminalité et renforcer le respect de la légalité.

28. Un an après qu'a été abattu l'hélicoptère des Nations Unies, alors que les membres de la MONUG se souviennent avec émotion de leurs collègues qui ont trouvé la mort au service de la paix, les auteurs de ce crime sont toujours en liberté, comme c'est le cas de ceux qui sont responsables de la prise en otage de membres du personnel de la MONUG au cours de plusieurs incidents survenus entre 1998 et 2000. Tout doit être fait pour appréhender ces individus et les juger.

29. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude pour leur volonté acharnée et pour leur dévouement, à ma Représentante spéciale, Mme Heidi Tagliavini, au chef des observateurs militaires, le général Kazi Ashfaq Ahmed et aux hommes et aux femmes qui composent la MONUG et qui exercent chaque jour leurs fonctions dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires (au 1er octobre 2002)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	1
Allemagne	11
Autriche	2
Bangladesh	8
Danemark	6
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	4
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	6
Pakistan	7
Pologne	4
République de Corée	5
République tchèque	5
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	3
Uruguay	3
Total	108

